

# PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - CULTURE ET ART

La ville de Lomme octroie une participation de 50% du budget pouvant aller jusqu'à 200 € maximum pour des frais de petits matériels :

aux jeunes de 16 à 25 ans  
Lommois depuis au moins un an  
Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

La ville soutient les projets individuels ou collectifs culturels ou artistiques, en lien ou non avec la scolarité des jeunes. Ceux-ci s'engagent à s'investir dans une dynamique locale et à restituer sous forme d'exposition ou tout autre forme à la ville.

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)

Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant.

Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille.

Facture ou devis

Attestation de co-financement

Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville

<https://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Bourses-et-dispositifs-d-aides/Le-Pacte-Jeunesse>

## **Ville de Lomme:**

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>